

MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL

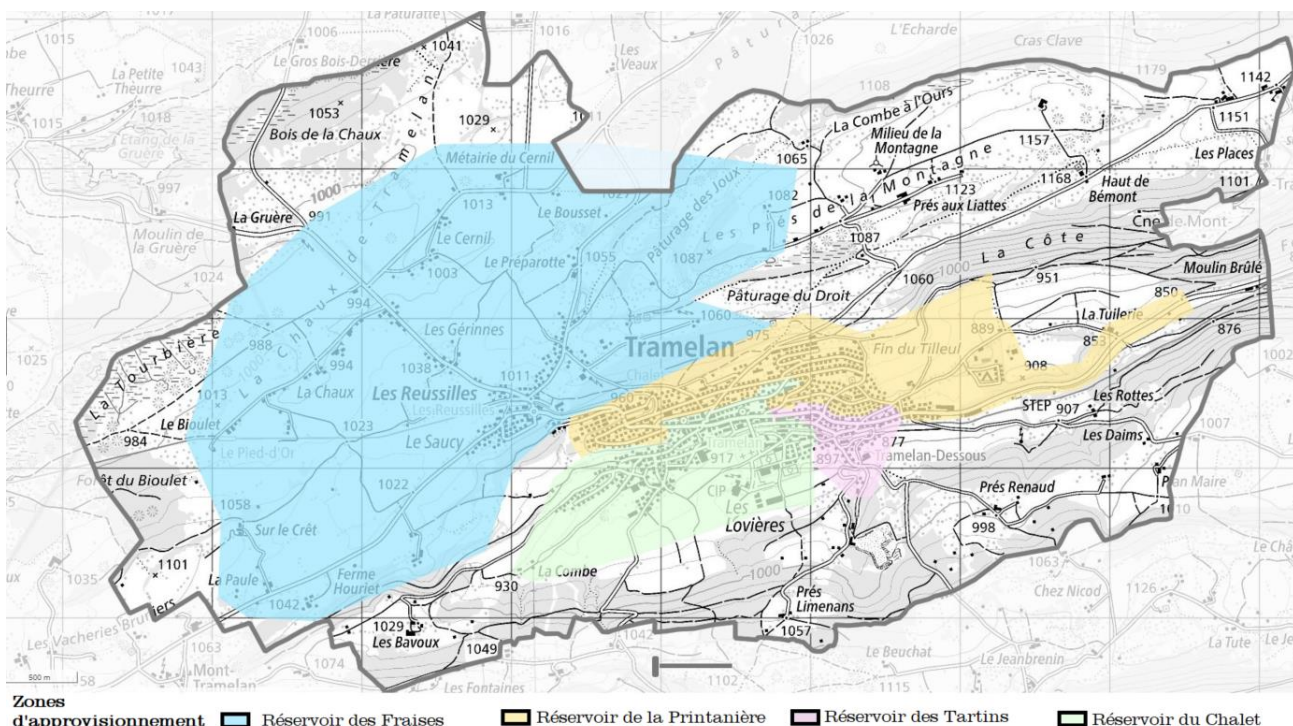
Octroi d'un crédit de CHF 4'800'000.- TTC pour la réfection et l'agrandissement du réservoir de la Printanière.

1. Contexte

Le réseau de distribution de l'eau potable de la commune de Tramelan est particulièrement complexe avec pas moins de 4 réservoirs et plusieurs stations de refoulement. Cette situation renchérit les coûts d'exploitation. La plupart des grandes infrastructures ont été rénovées ou construites dans le milieu des années cinquante. Elles nécessitent une rénovation. En 2015, la commune a approuvé un PGA (plan général d'alimentation en eau potable). Il a pour but d'assurer l'alimentation pérenne en eau potable de l'ensemble de la commune.

Un des objectifs du PGA est la simplification du réseau de distribution. La pièce maîtresse du projet est l'agrandissement et la rénovation du réservoir de la Printanière (construction en 1969, aucune rénovation d'ampleur depuis). Avec sa mise en exploitation, les réservoirs des Tartins (construction 1893, rénovation 1959) et du Chalet (construction de la 2^{ème} cuve 1932, rénovation 1956) pourront progressivement être abandonnés dans une deuxième phase de travaux.

Techniquement et financièrement, les services et les autorités communales planifient ces travaux depuis plusieurs années.



Aujourd'hui, quatre zones sont desservies par quatre réservoirs. Le nouveau réservoir alimentera à lui seul, les zones verte (Chalet), orange (Printanière) et rose (Tartins).

2. Descriptif

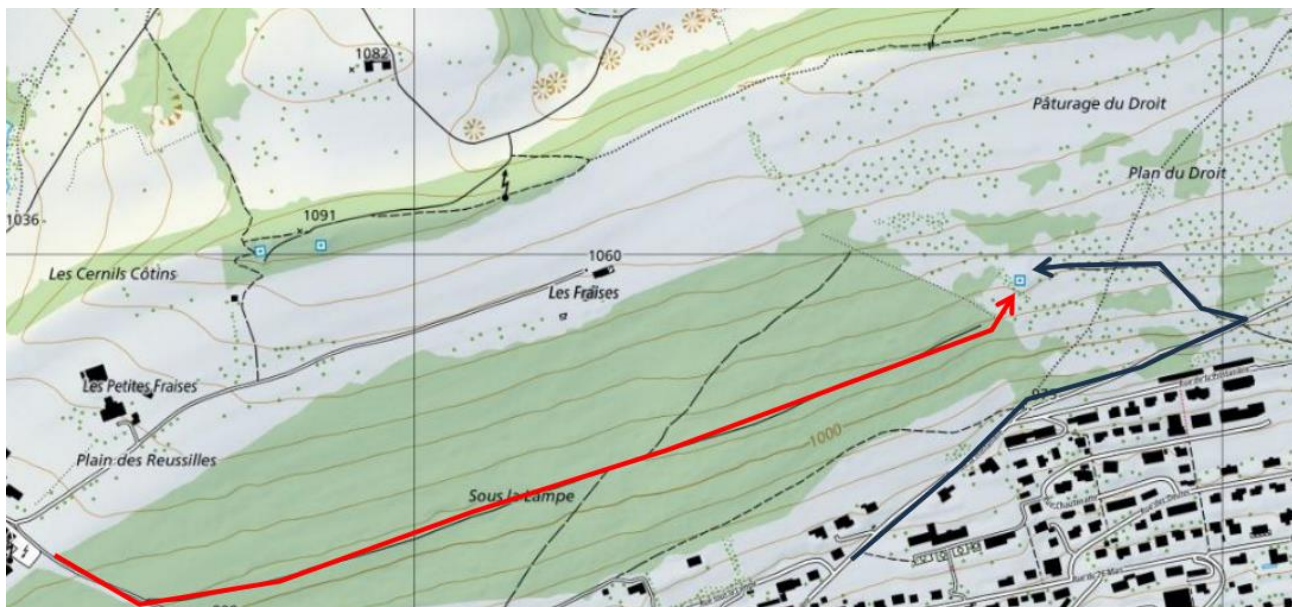
Le projet se déroulera en deux étapes successives :

- Construction d'une nouvelle cuve d'une capacité de 1'000 m³ adjacente à l'existante.
- Réfection de la cuve actuelle d'une capacité de 2'000 m³.

Durant ces deux phases, l'alimentation en eau du village doit être garantie en permanence. Cela rend les travaux particulièrement sensibles.

Compte tenu de l'emplacement du réservoir, visible de loin, une attention particulière à son impact sur le paysage a été apportée. Situé en bordure d'une zone de prairie sèche d'importance régionale, dans un pâturage boisé, le projet a été conçu de manière à limiter au maximum les impacts négatifs sur les plans écologique, forestier et agricole.

L'accès au chantier se fera par l'adaptation du chemin forestier via Les Reussilles (flèche rouge). L'accès actuel au réservoir (flèche noire) n'est pas adapté à la circulation de camions car sa déclivité est trop importante. Une réfection du chemin forestier sera entreprise une fois les travaux terminés pour garantir un accès au réservoir pour l'exploitation. Il est nécessaire de mener une réflexion sur les circulations cyclistes et pédestres pendant le projet.



La réalisation du projet du réservoir de la Printanière est une première étape cruciale dans le but de simplifier le réseau et d'abandonner les réservoirs Tartins et Chalet. Des travaux d'adaptation du réseau devront impérativement être lancés à la suite. Ces mesures ne pouvant pas être entreprises en parallèle, elles ne font pas parties du présent projet.

Coûts de réalisation :

1. Gros œuvre – Génie civil	1'027'886.-
2. Gros œuvre- Béton armé	1'131'130.-
3. Bâtiment second œuvre	148'056.-
4. Hydraulique	615'872.-
5. Raccordement réseaux rue de la Printanière	246'167.-
6. Mesures compensatoires	208'450.-
7. Honoraire et frais administratifs	584'100.-
8. Version miroir	79'233.-
TOTAL HT	4'040'894.-
Divers et imprévus (10%)	404'089.-
TOTAL HT avec divers et imprévus	4'444'983.-
TVA (8.1%)	360'043.-
TOTAL TTC (arrondi) pour crédit [CHF]	4'800'000.-

Les travaux sont planifiés au plan d'investissement communal en 2026-2029.

3. Planification

Le calendrier suivant a été établi :

- **8 mars 2026 > Votation populaire**
- **Printemps 2026 > Début des travaux (en fonction de l'obtention du permis de construire)**
- **Printemps 2028 > Mise en service du réservoir**

4. Préavis

La commission Energies et Réseaux, la commission des finances, le Conseil municipal et le Conseil général ont préavisé favorablement le projet à l'intention du corps électoral.

Le dossier complet est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : www.tramelan.ch

Une séance d'information à la population aura lieu le 25 février 2026 à 19h00 au CIP.

5. Conclusion

Dans le but d'assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante à la population, les autorités communales vous recommande de voter

« Oui »

à l'octroi du crédit de CHF 4'800'000.- TTC